

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

21/03/86

Origine :

DGR

MM et MMES les Directeurs

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer

Réf. :

DGR n° 1905/86

Plan de classement :

50						
----	--	--	--	--	--	--

Objet :

DIFFUSION DE LA CIRCULAIRE N° 85-GEN-2 DU CENTRE DE SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS (CSSTM) QUI FAIT LE POINT DES DIFFERENTS ETATS A ETABLIR PAR LES ORGANISMES FRANCAIS POUR L'APPLICATION DES ACCORDS INTERNATIONAUX DE SECURITE SOCIALE SUR LE PLAN STATISTIQUE ET FINANCIER ET APPORTE DES RECTIFICATIONS AUX NOTES PRECEDEMMENT DIFFUSEES PAR LE CSSTM.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Com.circ	DGR	1670/84	AC	38/84
----------	-----	---------	----	-------

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

MM et MMES les Directeurs

21/03/86

Origine :
DGR

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer
(pour attribution)

N/Réf. : DGR N° 1905/86

Objet : Diffusion de la circulaire n° 85-GEN-2 du Centre de Sécurité Sociale des Travailleurs Migrants (CSSTM)

Je vous prie de trouver en annexe, la note n° 85-GEN-2 du 31 décembre 1985 du "CSSTM" relative aux différents états à établir par les organismes français pour l'application des accords internationaux de Sécurité Sociale sur le plan statistique et financier.

Cette note recense également toutes les circulaires déjà publiées par le "CSSTM" et y apporte des rectifications.

Le Directeur-Adjoint
chargé de la Direction
de la Gestion du Risque

M. BARUBE

PJ : *Note du CSSTM n° 85-GEN-2 du 31 décembre 1985*